

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Josette Robitaille](#)

<https://www.cadre21.org/membres/29dad02208ea26d675701030>

Date d'obtention : 2022-01-14 19:53:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Intervention de prise en charge rapide de l'élève et des autres jeunes impliqués.

Limite la propagation des images ou vidéos intimes.

Augmentation du sentiment de sécurité chez les adolescents, les parents et les intervenants scolaires.

Encadrement et uniformisation des interventions.

Le délai de traitement moyen de ce type de dossier réduit à seulement 4 jours avec la méthode d'intervention Sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va m'amener à utiliser un encadrement et un protocole uniforme des interventions à faire auprès des jeunes victimes de sextage de manière plus rapide.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Être un acteur de premier plan lorsqu'une situation de sextage est dénoncée par un élève de mon école.

Agir selon mes devoirs et obligations prévus à la Loi sur l'instruction publique et à la Loi sur l'enseignement et non pas des mandataires du service de police.

Agir avec bienveillance et respect.